

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION SINOE® déchets

PRÉSENTATION

Il est précisé aux VISITEURS du PORTAIL SINOE® déchets l'identité des différents intervenants dans le cadre de sa réalisation et de son suivi :

Propriétaire et éditeur :

Conformément aux dispositions de l'article 6-I 1° de la loi n°2004-575 du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique, l'éditeur de SINOE® déchets est l'Agence de la transition écologique (ADEME). Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) régi par les articles L.131-3 à L.131-7 et R.131-1 à R.131-26 du Code de l'environnement, ayant son siège social au :

20, avenue du Grésillé
BP 90406
49004 Angers Cedex 01
Tél. 02 41 20 41 20

inscrit au registre du commerce d'Angers sous le n° 385 290 309, représentée par son Président, Monsieur Sylvain WASERMAN, agissant en qualité de Président du Conseil d'administration.

Le directeur de la publication : Le Directeur de la publication est Monsieur Sylvain WASERMAN, en qualité de représentant légal de l'ADEME.

La personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations est Monsieur Luc MORINIERE en qualité de Chef du service juridique.

Hébergeur : SINOE® déchets est hébergé sur les matériels de l'ADEME

DEFINITIONS

Les termes identifiés ci-après, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, auront les significations suivantes :

« **PORTAIL SINOE® déchets** », désigne le site web de l'ADEME constituant le portail au travers duquel une partie des INFORMATION(S) stockées dans la BASE SINOE® déchets sont accessibles à l'adresse (url) suivante : « www.sinoe.org ».

« **BASE DE DONNEES SINOE® déchets** » ou « **BASE SINOE® déchets** », désigne la ou les bases de données au sens de l'Article L.112-3 alinéa 2 du Code de la Propriété Intellectuelle, développée(s) à l'initiative et aux frais de l'ADEME, regroupant des INFORMATIONS relatives à la gestion des déchets en France.

« **SINOE® déchets** », désigne le PORTAIL SINOE® déchets et la BASE DE DONNEES SINOE® déchets de l'ADEME.

« **INFORMATION(S)** », désigne(nt) tout ou partie des informations (textes, chiffres, données, méthodologies de calculs, algorithmes, statistiques, notes, images, dessins, photographies, fichiers, lien, sans exhaustivité) contenues dans la BASE SINOE® déchets.

« **VISITEUR(S)** », désigne(nt) toutes personnes physiques ou morales strictement autorisées, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation, à accéder sans CODES D'ACCES aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

« **UTILISATEUR(S)** », désigne(nt) tous les LICENCIES, personnes physiques ou morales, qui grâce à leurs CODES D'ACCES, peuvent ainsi accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets via le PORTAIL SINOE® déchets.

« **LICENCE(S)** », désigne(nt) tout UTILISATEUR strictement autorisé, conformément aux Conditions Particulières d'Utilisation de sa LICENCE, à accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

« **CONTRAT DE LICENCE** » ou « **LICENCE** », désigne les Conditions Générales d'Utilisation de SINOE® déchets, complétées des Conditions Particulières d'Utilisation, de leurs mises à jour, et/ou avenants éventuels.

« **CODES D'ACCES** », désigne(nt) l'identifiant et le mot de passe attribués par l'ADEME à chaque UTILISATEUR, lesquels lui permettent de s'identifier sur le PORTAIL SINOE® déchets.

« **PROFIL(S)** », désigne(nt) des modèles de paramétrages des COMPTES permettant à l'UTILISATEUR d'accéder aux INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets conformément à la LICENCE qui lui a été attribuée.

« **COMPTE** » désigne l'espace sécurisé mis à la disposition de l'UTILISATEUR sur le PORTAIL SINOE® déchets, lui permettant d'accéder, après s'être identifié par ses CODES D'ACCES, à toutes les données désignées par son PROFIL, ses CODES D'ACCES et ses DONNEES PERSONNELLES. Des droits spécifiques de gestion des données (ajout, modification, suppression, validation, etc.), sur un périmètre défini d'ACTEUR(S) et de SERVICE(S), peuvent compléter le paramétrage du COMPTE.

« **DONNEES PERSONNELLES** », désigne(nt) celles des informations se rapportant à une personne physique qui peut être identifiée, directement (exemple : nom et prénom) ou indirectement (exemple : par un numéro de téléphone, une adresse postale ou courriel).

« **COOKIE(S)** » désignent les informations relatives à la navigation sur le site web stockées sur votre terminal (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) dans un fichier. Ils sont utilisés pour envoyer des informations à votre navigateur et permettre à ce navigateur de renvoyer des informations au site web (par exemple un identifiant de session ou le choix d'une langue).

Seul l'émetteur d'un cookie peut lire ou modifier les informations qui y sont contenues.

Il existe différents types de cookies :

- des cookies de session qui disparaissent dès que vous quittez le site web ;
- des cookies permanents qui demeurent sur votre terminal jusqu'à expiration de leur durée de vie ou jusqu'à ce que vous les supprimiez à l'aide des fonctionnalités de votre navigateur.

« **ORGANISME(S)** » désigne(nt) les entreprises, collectivités, établissements publics, bureaux d'études, universités, etc. qui peuvent intervenir dans le dispositif d'observation des déchets.

« **ACTEUR** », désigne un EPCI ou une entreprise de gestion des déchets maître d'ouvrage et/ou exploitant d'un/plusieurs SERVICE(S).

« **SERVICE** » désigne une installation ou une activité de gestion des déchets (collecte de déchets, déchèterie, installation d'élimination ou de traitement des déchets, ...).

« **DONNÉE(S) ADMINISTRATIVE(S)** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données distinctives d'un ACTEUR ou d'un SERVICE.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) FLUX DE COLLECTE** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de flux de déchets collectés par un SERVICE de collecte ou de déchèterie.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) FLUX DE TRAITEMENT** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de flux de déchets traités par un SERVICE d'élimination ou de traitement de déchets.

« **DONNÉE(S) INDIVIDUELLE(S) COÛTS DE GESTION** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux données de coûts de gestion des déchets (Matrice des Coûts®, cadre des coûts de la prévention...) d'un ACTEUR de type EPCI à fiscalité propre.

« **STATISTIQUE(S) TERRITORIALE(S)** », désigne(nt) celles des INFORMATIONS relatives aux DONNÉES INDIVIDUELLES FLUX et COÛTS agrégées aux échelles nationale, régionale et départementale et ne permettant pas d'identifier des DONNÉES INDIVIDUELLES.

« **ADMINISTRATEUR(S)** », désigne(nt) les UTILISATEURS auxquels ont été confiées explicitement par écrit, sous la forme d'une fiche de poste pour le personnel de l'ADEME ou d'un marché pour le personnel sous-traitant, des tâches ayant trait aux évolutions, la surveillance, l'administration et la maintenance du PORTAIL SINOE® déchets et de la BASE DE DONNÉES SINOE® déchets.

PREAMBULE

L'ADEME a pris l'initiative de la production de la BASE SINOE® déchets (**S**ystème d'**I**nformation et d'**O**bservation de l'**E**nvironnement - SINOE® déchets) qui couvre l'ensemble du territoire français et permet aux ORGANISMES publics et privés concernés par la gestion des déchets d'accéder à des INFORMATIONS sur le domaine.

L'ADEME organise la collecte des données en ligne ou en soumettant aux ACTEURS de la gestion des déchets des enquêtes périodiques. Ces enquêtes sont conduites directement par l'ADEME ou par l'intermédiaire d'ORGANISMES délégués conformément aux Conditions Générales de Collecte de Données (CGCD).

Les données ainsi collectées sont communiquées à l'ADEME ou aux ORGANISMES à l'initiative et sous le contrôle des collectivités territoriales dans le cadre des dispositions organisant l'accès aux informations et documents administratifs, en particulier de la loi 78-53 du 17 juillet 1978 (modifiée) et des articles L. 124-1 à L. 124-8 et R. 124-1 à R. 124-5 du Code de l'Environnement.

L'ADEME rend accessible les INFORMATIONS contenues dans la BASE SINOE® Déchets au travers du PORTAIL SINOE® déchets dédié, accessible via internet. Les INFORMATIONS contenues dans la BASE SINOE® déchets peuvent être valorisés sur d'autres sites de l'ADEME ou des sites d'ORGANISMES concernés par la gestion des déchets.

Il est précisé que les équipements (ordinateurs, téléphone, logiciels, moyens de télécommunication ...) permettant l'accès au PORTAIL SINOE® déchets et à certains de ses services sont à la charge exclusive des VISITEURS, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

D'une manière générale, l'accès au PORTAIL SINOE® déchets ne comportent aucune obligation accessoire (que ce soit, sans exhaustivité, des prestations de services, la fourniture de matériels, de conseils ...).

EN CONSEQUENCE DE QUOI, IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1. OBJET

L'objet des présentes est de définir les Conditions Générales d'Utilisation par les VISITEURS du PORTAIL SINOE® déchets et des INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

L'ADEME accorde, par les présentes, aux VISITEURS un accès aux DONNEES ADMINISTRATIVES pour les données publiques relatives aux ACTEURS et SERVICES et aux STATISTIQUES TERRITORIALES, non-exclusive, personnelle, non-transférable, gratuite, pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle concernés, conformément aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et en particulier aux droits définis à l'article 3.

Ce périmètre d'INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets et accessible aux VISITEURS, sera défini comme « **INFORMATIONS de niveau 1** » dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation pourront être complétées par des Conditions Particulières d'Utilisation définies sous forme de licences déclinées ci-après.

LICENCE d'accès aux données de niveau 1 pour les UTILISATEURS :

La licence d'accès de niveau 1 a été supprimée le 01 septembre 2023.

LICENCE d'accès aux « INFORMATIONS de niveau 2 » pour les UTILISATEURS :

- Accès aux DONNEES ADMINISTRATIVES pour les données publiques relatives aux ACTEURS et SERVICES ;
- Accès aux STATISTIQUES TERRITORIALES ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES FLUX DE COLLECTE ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES COUTS DE GESTION.

LICENCE d'accès aux « INFORMATIONS de niveau 3 » pour les UTILISATEURS :

- Accès aux DONNEES ADMINISTRATIVES pour les données publiques relatives aux ACTEURS et SERVICES ;
- Accès aux STATISTIQUES TERRITORIALES ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES FLUX DE COLLECTE ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES COUTS DE GESTION ;
- Accès aux DONNEES INDIVIDUELLES FLUX DE TRAITEMENT d'un périmètre défini d'ACTEUR(S) et de SERVICE(S).

LICENCE d'accès aux « INFORMATIONS de niveau 4 » pour les UTILISATEURS :

- Accès à toutes les INFORMATIONS de la BASE SINOE® déchets.

Les demandes de Conditions Particulières d'Utilisation s'effectuent auprès de la Cellule Support SINOE à l'adresse suivante : admin.sinoe@ademe.fr.

ARTICLE 2. ACCES AU PORTAIL

2.1 Le VISITEUR, agissant en son nom personnel et, le cas échéant, au nom et pour le compte de la personne morale qu'il représente, s'engage à respecter les termes des présentes, précisant les Conditions Générales d'Utilisation du PORTAIL SINOE® déchets.

2.2 En se connectant au PORTAIL SINOE® déchets, le VISITEUR agréé expressément les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Une fois connectées au PORTAIL SINOE® déchets, le VISITEUR est autorisé à utiliser les INFORMATIONS issues de la BASE SINOE® déchets dans la limite des droits qui lui sont conférés aux présentes.

ARTICLE 3. DROITS & OBLIGATIONS DU VISITEUR

L'ADEME consent au VISITEUR pour la durée de protection des droits de propriété intellectuelle concernés, un droit d'utilisation personnel, non exclusif et non transférable, de consultation, d'extraction et de réutilisation des INFORMATIONS de niveau 1, ainsi qu'un droit d'exploitation à titre non commercial.

Les droits ainsi conférés comprennent les droits de consulter, extraire et réutiliser au sens de l'Article L342-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Concernant les droits d'auteur :

- Le droit de reproduction de tout ou partie de ces INFORMATIONS de niveau 1 sur tous supports, actuels ou futurs ;
- Le droit d'adaptation ;
- Le droit de représentation et notamment de diffuser les INFORMATIONS de niveau 1 dans le respect de leur intégrité.

Le VISITEUR s'engage à ce que les INFORMATIONS de niveau 1 ne soient pas altérées et que leur sens ne soit pas dénaturé. Ainsi, dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le VISITEUR devra indiquer la mention « Source ADEME » sur tous supports ainsi créés.

Le VISITEUR n'est, en aucun cas autorisé (directement ou indirectement, de façon temporaire ou permanente, à titre onéreux) à commercialiser et/ou à distribuer les INFORMATIONS de niveau 1.

ARTICLE 4. DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ADEME est le propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle portant tant sur la structure que sur le contenu du PORTAIL SINOE® déchets ainsi que sur les questionnaires, matrices de coûts, cadre des coûts de la prévention et d'une manière générale l'ensemble du matériel et des écrans de collecte élaborés par l'ADEME de manière spécifique et adaptés à l'organisation et à la mise à jour de la BASE SINOE® déchets. La BASE SINOE® déchets, dont l'ADEME est le producteur, est protégée par les dispositions des Articles L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits concédés aux VISITEURS n'impliquent aucun transfert de propriété sur un quelconque des droits détenus par l'ADEME. Sont notamment visés (sans exhaustivité) les droits relevant des droits d'auteurs (y compris sur les logiciels), des droits Sui Generis (Article L.341-1 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle), des droits afférents aux signes distinctifs, aux dessins et modèles, aux brevets, aux inventions, au savoir-faire, aux noms de domaine et aux droits à l'image des biens et des personnes.

Les VISITEURS s'engagent également à ne pas utiliser les INFORMATIONS de manière à porter atteinte aux droits de l'ADEME et s'engagent à ce que cette utilisation ne constitue pas notamment un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale et/ou de parasitisme.

Les VISITEURS s'engagent à respecter et faire respecter l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de l'ADEME (les mentions relatives à la titularité des droits comprises) et s'engagent également à informer l'ADEME, sans délai, d'une quelconque atteinte et/ou infraction dont ils auraient connaissance.

ARTICLE 5. REGLES D'USAGE DE L'INTERNET ET LIMITATION DE RESPONSABILITE

5.1 REGLES D'USAGE

L'ADEME s'engage à faire ses meilleurs efforts pour sécuriser l'accès, la consultation et l'utilisation des INFORMATIONS conformément aux règles d'usages de l'Internet.

Le PORTAIL SINOE® déchets est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf en cas de force majeure ou de survenance d'un événement hors du contrôle de l'ADEME et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du PORTAIL SINOE® déchets.

Les interventions de maintenance pourront être effectuées à tout moment, sur décision de l'ADEME.

Les VISITEURS déclarent connaître et accepter les caractéristiques et les limites de l'Internet, et en particulier reconnaissent que :

- L'utilisation du PORTAIL SINOE® déchets se fait à leurs risques et périls. Le PORTAIL SINOE® déchets leur est accessible "en état" et en fonction de sa disponibilité ;
- Tout matériel consulté par eux ou obtenu de toute autre manière lors de l'utilisation du PORTAIL SINOE® déchets, l'est à leurs risques et périls. Ils sont seuls responsables des dommages subis par leurs ordinateurs et/ou de toute perte de données consécutives à l'utilisation de ce matériel et/ou à la consultation du PORTAIL SINOE® déchets ;
- Il leur appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger leurs propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus ;
- Ils sont seuls responsables de l'utilisation qu'ils font des INFORMATIONS et, en conséquence, l'ADEME ne saurait être tenue responsable de dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation de ces INFORMATIONS ;
- Ils ont connaissance de la nature de l'Internet, en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter et interroger les INFORMATIONS ;
- Il leur appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de leurs équipements leur permettent la consultation des INFORMATIONS ;
- Mettre en place et faire évoluer, le cas échéant, les systèmes de contrôle adaptés pour éviter toute divulgation des INFORMATIONS et en particulier pour éviter l'utilisation illicite ou contraire à la présente de tout ou partie des INFORMATIONS, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit,
- Informer l'ADEME dès la connaissance d'infraction ou de tentative d'infraction et en particulier de toute utilisation illicite et/ou non-contractuelle des INFORMATIONS et ce quel que soit le mode de diffusion utilisé.

5.2 LIMITATION DE RESPONSABILITE

L'ADEME ne peut donner aucune garantie de fiabilité, véracité, exhaustivité, pertinence quant à l'ensemble des INFORMATIONS contenues dans BASE SINOE® déchets, qu'elles soient fournies par l'ADEME ou par un ORGANISME.

L'accès aux INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets ne saurait à lui seul être assimilée, de quelque façon que ce soit, à un conseil spécifique ou à une aide à la décision afin d'effectuer une transaction ou de prendre une décision.

Chaque VISITEUR reconnaît, en conséquence, utiliser les INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets à ses seuls risques et périls et dans les limites des droits conférés par les présentes.

De ce fait, l'ADEME ne saurait être tenue pour responsable du préjudice ou du dommage pouvant résulter de l'utilisation des INFORMATIONS issues dans BASE SINOE® déchets.

De même, l'ADEME décline toute responsabilité en ce qui concerne le contenu, le fonctionnement, les services proposés et l'accès des sites web édités par des tiers et interfacés avec PORTAIL SINOE® déchets (liens hypertextes, webservice).

ARTICLE 6. LITIGES

Les présentes sont soumises au droit français.

Tout litige ou différend pouvant naître quant à l'interprétation, l'exécution, la résiliation et/ou la validité des présentes et/ou de ses suites, et qui n'aurait pu être réglé à l'amiable entre les parties dans un délai de deux (2) mois à compter de la notification adressée par l'une des parties à l'autre partie, donnera lieu à la saisie du tribunal compétent.

ARTICLE 7. DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une quelconque des dispositions des présentes était déclarée nulle ou inapplicable en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice devenue définitive, elle serait réputée non écrite et les autres dispositions resteraient en vigueur. Les relations contractuelles entre l'ADEME et les VISITEURS sont régies par les seules dispositions des présentes.